

L'ENSEIGNEMENT DES ARTS PLASTIQUES APRES LA TROISIEME

en seconde :

l'enseignement optionnel Arts plastiques

(3 h par semaine)

en première et terminale :

l'enseignement de spécialité Arts plastiques

(4 h par semaine **en première**, combiné à deux autres enseignements de spécialité,
6 h par semaine **en terminale**, combiné à un autre enseignement de spécialité)

et/ou :

l'enseignement optionnel Arts plastiques

(3 h par semaine)

ETUDES POST BAC ENVISAGEABLES :

<http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/arts-plastiques-insitu/informations/les-etudes-artistiques-apres-le-lycee-931369.kjsp?RH=1397889607293>

Ecole des Beaux-Arts	Université arts plastiques	Ecoles arts appliqués	Université histoire de l'art	Autres
Vers les métiers de la création artistique, de la communication, de l'architecture intérieure, de l'architecture, du design...	Vers les métiers de l'enseignement, de la recherche en arts plastiques, de l'animation ...	Vers les métiers de l'artisanat, de la communication, l'application de savoir faire artistiques et techniques (pub, design, photo, architecture d'intérieur...).	Vers les métiers de la conservation, de la médiation culturelle, de la restauration, du journalisme ...	Voir prépa littéraire (Khâgne, Hypokhâgne option arts plastiques Voir aussi arts du spectacle et audiovisuel.